



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Octobre 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022/43

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION / ASSOCIATION MUSICALE DE MONTSOULT.

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire

Par correspondance dématérialisée adressé à Monsieur Le Maire en date du 05 Septembre 2022, l'Association Musicale de Montsoult sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de ses activités et objectifs d'activités.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la demande en date du 5 Septembre 2022 de l'Association Musicale de Montsoult, qui sollicite la Ville pour d'une subvention dans le cadre de ses activités et objectifs d'activités ;

Considérant que l'Association Musicale de Montsoult œuvre et participe au développement et à la politique culturelle de la ville de Montsoult ;

Considérant la volonté de la ville de Montsoult d'accompagner l'Association Musicale de Montsoult dans ses activités et objectifs d'activités ;

Vu les éléments motivés, Monsieur Le Maire propose l'attribution d'une subvention de 500€ (Cinq Cent Euros).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'Association Musicale de Montsoult à valeur de 500€ (Cinq Cent Euros) ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le 10/10/2022

Publié le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,



Silvio BIELLO